



Commune de LE BOUPÈRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 2 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Boupère, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne BIZON, Maire pour la séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **27 septembre 2023**

PRÉSENTS : Mmes, MM, AGENEAU L, BERTRAND F, BIZON A, BLANCHARD D, BLANCHARD S, CHENU P, DEMONCHY L, FONTENEAU E, GUERY D, GUILLOTEAU R, LEGERON S, LESPIAUC M-L, LORIEUX C, LUXI V, MARIUZZA B, MERIGEAU M, MONNEREAU S, MOREAU E, MOREAU S, REZEAU C, REZEAU C, VILLENEUVE F.

EXCUSE : Ivan POIRIER

SECRETAIRE : Stéphanie MOREAU

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

N° Decision	OBJET	LIEU	Titulaire (s)	Acquéreur (s)
DMa2023 - N°16 du 08/09/2023	Renonciation au droit de préempter	Le Bourg Chemin de la Sillière	Cts GUILBAUD	M. Hervé LEPINGLE

En préambule, Madame le Maire donne la parole à Madame Mélanie Mulowsky, vice-présidente en charge de l'accès à la culture du Pays de Pouzauges. Elle présente la programmation culturelle de l'Echiquier pour la saison 2023/2024 dont l'adaptation théâtrale du roman de Joseph Ponthus « A la ligne » et le dispositif « E-MEDI@ » mis en place par le Département de la Vendée. « E-MEDI@ » est une médiathèque numérique en ligne qui permet d'accéder à un maximum de contenus pour lire, regarder, écouter, s'informer, apprendre à tout âge. Pour y accéder, il suffit de s'adresser à l'une ou l'autre des bibliothèques du réseau.

Madame le Maire aborde ensuite l'ordre du jour :

D2023-57 / OBJET : SUBVENTION FONDS VERT 2023 / TRAVAUX DE RE-VEGETALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE P. MENANTEAU

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'Axe 2 du « Fonds Vert » il existe un fonds pour la renaturation des villes qui co-finance les solutions d'adaptation au changement climatique, fondées sur la présence de la nature en ville. Les travaux de végétalisation de la cour d'école pourraient être concernés par ce dispositif.

Elle rappelle que dans la continuité des travaux d'extension de l'école publique Pierre Menanteau, il a été décidé de réfléchir au réaménagement de la cour de l'école et qu'une architecte-paysagiste a été missionnée pour repenser la cour d'école en laissant une part plus importante à la végétation, à la gestion des eaux de pluie et aux apports pédagogiques dédiés à la nature.

Madame le Maire indique que le plan de financement sera annexé au dossier de demande auprès du Fonds Vert et des services de l'Etat.

Elle demande ensuite au Conseil Municipal s'il souhaite solliciter le Fonds Vert pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ✓ **DONNE SON ACCORD et SOLLICITE** le Fonds Vert ou tout autre dispositif d'aide financière de l'Etat pour les travaux de végétalisation de la cour d'école à hauteur de 40% de la dépense HT ;
- ✓ **PREND ACTE que** le plan de financement sera joint ultérieurement à la demande ;

D2023-58 / OBJET : MANDAT SPECIAL AU MAIRE / CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2023

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 21 au 23 novembre 2023.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales de mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France et de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Madame le Maire ajoute qu'elle ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants (21 voix pour)**

-MANDATE Madame le Maire à participer au prochain Congrès des Maires de France.

-DECIDE de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (transports, hébergement, repas).

D2023-59 / OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est compétent pour décider des créations et suppressions de postes de la commune.

Compte-tenu des récents mouvements de personnel au sein des services techniques et des besoins nouveaux au service des écoles et de l'entretien, Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer les emplois temporaires suivants :

- Agent technique à temps non complet 12,5/35^e (entretien des locaux)
- Agent social à temps non complet 2/35^e (auxiliaire de vie scolaire)
- Agent social à temps non complet 1/35^e (auxiliaire de vie scolaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

- ✓ **VALIDE** les créations d'emplois temporaires proposées ci-dessus.
- ✓ **DIT** que ces emplois sont créés pour l'année scolaire 2023/2024.
- ✓ **ARRETE** le nouveau tableau des effectifs

D2023-60 / OBJET : SYDEV – DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE DE STRUCTURE CHARPENTE / AUTOCONSOMMATION PROJET PHOTOVOLTAIQUE SALLE DU VERGER

Madame le Maire explique que le SYDEV propose un accompagnement financier pour permettre l'étude d'aide à la décision dans le cadre de projets de mise en œuvre d'installations photovoltaïques en autoconsommation.

L'objectif est de proposer un accompagnement à la réalisation des études de structure comprenant les phases d'un diagnostic, avec les désordres éventuels, la capacité de portage et/ou les surcharges admissibles et la détermination des coûts de renforcement des charpentes.

Il est précisé que l'aide du SYDEV, qui s'élève à 80% de la dépense HT, est soumise à un certain nombre de prérequis comme la sensibilisation à l'autoconsommation ou la qualification « RGE -reconnue garant de l'environnement » de l'entreprise retenue pour réaliser l'étude.

Après concertation avec les services du SYDEV, il a été proposé d'étudier la structure de la salle du Verger et de retenir l'entreprise ASCIA Ingénierie pour la réaliser.

Le montant définitif de l'étude de la structure s'élève à 2 639,99 € HT soit 3 167,99 € T.T.C., soit une subvention possible de 2 112 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD et SOLLICITE** le SYDEV pour obtenir un aide financière de **2 112 €** ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention ;
- DONNE** à Madame le Maire tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

D2023-61 / OBJET : SYDEV – DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE DE STRUCTURE CHARPENTE / AUTOCONSOMMATION PROJET PHOTOVOLTAIQUE SALLE DU BOCAGE

Madame le Maire explique que le SYDEV propose un accompagnement financier pour permettre l'étude d'aide à la décision dans le cadre de projets de mise en œuvre d'installations photovoltaïques en autoconsommation.

L'objectif est de proposer un accompagnement à la réalisation des études de structure comprenant les phases d'un diagnostic, avec les désordres éventuels, la capacité de portage et/ou les surcharges admissibles et la détermination des coûts de renforcement des charpentes.

Il est précisé que l'aide du SYDEV, qui s'élève à 80% de la dépense HT, est soumise à un certain nombre de prérequis comme la sensibilisation à l'autoconsommation ou la qualification « RGE -reconnue garant de l'environnement » de l'entreprise retenue pour réaliser l'étude.

Après concertation avec les services du SYDEV, il a été proposé d'étudier la structure de la salle du Bocage et de retenir l'entreprise ASCIA Ingénierie pour la réaliser.

Le montant définitif de l'étude de la structure s'élève à 2 150 € HT soit 2 580 € T.T.C., soit une subvention possible de 1 720 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD et SOLLICITE** le SYDEV pour obtenir un aide financière de **1720€** ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention ;
- DONNE** à Madame le Maire tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

D2023-62 / OBJET : SYDEV – DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE DE STRUCTURE CHARPENTE / AUTOCONSOMMATION PROJET PHOTOVOLTAIQUE LOCAL BOIS

Madame le Maire explique que le SYDEV propose un accompagnement financier pour permettre l'étude d'aide à la décision dans le cadre de projets de mise en œuvre d'installations photovoltaïques en autoconsommation.

L'objectif est de proposer un accompagnement à la réalisation des études de structure comprenant les phases d'un diagnostic, avec les désordres éventuels, la capacité de portage et/ou les surcharges admissibles et la détermination des coûts de renforcement des charpentes.

Il est précisé que l'aide du SYDEV, qui s'élève à 80% de la dépense HT, est soumise à un certain nombre de prérequis comme la sensibilisation à l'autoconsommation ou la qualification « RGE -reconnue garant de l'environnement » de l'entreprise retenue pour réaliser l'étude.

Après concertation avec les services du SYDEV, il a été proposé d'étudier la structure du local de stockage du bois et de retenir l'entreprise ASCIA Ingénierie pour la réaliser.

Le montant définitif de l'étude de la structure s'élève à 2 150,01 € HT soit 2 580,01 € T.T.C., soit une subvention possible de 1 720 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE SON ACCORD et SOLLICITE le SYDEV pour obtenir un aide financière de **1720 € ;**

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention ;

-DONNE à Madame le Maire tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

1-Prix de la biodiversité 2023

Dominique BLANCHARD informe le Conseil municipal que la communauté de communes du pays de Pouzauges a obtenu le prix national de la biodiversité dans l'une des six catégories récompensées : Intercommunalités rurales pour tout le travail accompli depuis 2006 avec la charte forestière et bocagère et entre autres la gestion durable de ses haies.

2-Embellissement/terrains de sport

Freddy VILLENEUVE revient sur les problèmes rencontrés dans la gestion du terrain de football principal tout en précisant que les efforts portent leurs fruits et la situation est en passe d'être rétablie. Il évoque également les différents projets d'embellissement retenus qui seront travaillés au cours de l'automne et de l'hiver (rond-point et abords des voiries nouvellement refaites). Enfin, il rappelle le travail qui sera entrepris avec les bénévoles pour la remise en état des décorations de Noël les samedis de novembre.

3-Conseil municipal des enfants

Catherine REZEAU informe que le CME est reparti pour une nouvelle année depuis la rentrée scolaire et va relancer ses projets notamment l'organisation de la journée sports pour les 2écoles de la commune et le nettoyage de la nature.

4-Animations-patrimoine-tourisme

Sébastien MONNEREAU revient sur la réussite de la journée Guinguette, les animations de Noël 2023 par l'UCAB. Il informe également qu'une étude (gratuite) réalisée par une étudiante en Master tentera de déterminer l'âge de la charpente de l'Eglise St Pierre.

Avant de clore la séance, Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 6 novembre 2023 à 20h00**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30

Affiché le 7 novembre 2023

Le secrétaire
Stéphanie MOREAU



Le Maire
Anne BIZON

